

Affaire n°2020 – 062

**DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE
AU SEIN DE LA MISSION LOCALE EST**

Je vous rappelle que par délibération n°2020-037 du 27 juillet 2020 le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un représentant de la Commune qui est membre de droit au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Est.

A été désigné en tant que membre titulaire, M. Jeannick ATCHAPA.

Il y a lieu de compléter cette délibération en procédant à la désignation d'un représentant suppléant :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Jeannick ATCHAPA	Nina ROGER

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **DESIGNE** Mme Nina ROGER en tant que représentante suppléante de la Commune au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Est (MLE),
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous les actes afférents.



Le Maire,

Jeannick ATCHAPA

Affaire n°2020 -037

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE
AU SEIN DE LA MISSION LOCALE EST**

La Mission Locale Est créée il y a 29 ans par l'Etat et les Collectivités Territoriales est une association qui assure une mission de service public portant sur l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours vers l'autonomie et l'emploi.
Plus de 1158 jeunes de la Commune de Bras-Panon sont concernés par les dispositifs de la Mission Locale Est.

Il convient aujourd'hui de désigner un représentant de la Municipalité qui est membre de droit au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Est :

MISSION LOCALE EST

1. Jeannick ATCHAPA

A la majorité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE M. Jeannick ATCHAPA pour représenter la commune de Bras-Panon au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Est.**



Le Maire

Jeannick ATCHAPA

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20200727-2020-037-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception en préfecture : 03/08/2020
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020